



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 17 OCTOBRE 2018 au AU 31 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni le **mardi 16 octobre 2018 à 19 H 00**, salle des délibérations, en mairie des Sables d'Olonne.

1. DÉNOMINATION DE VOIES ET CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS DES VOIES DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal décide de procéder au changement de dénomination de 41 rues et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette affaire.

2. CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DES SABLES D'OLONNE - HARMONISATION DES TAUX ET EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal décide :

1°) - De maintenir le taux communal de la taxe d'aménagement à 4% sur l'ensemble du territoire communal ;

2°) - D'exonérer, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, de la part communale de la taxe d'aménagement :

- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;
- Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Dans la limite de 50% de leur surface, les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du code de l'urbanisme ;

3°) - De préciser que la présente délibération est valable pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

4°) - De préciser que la présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le premier jour du deuxième mois qui suit la date à laquelle elle a été adoptée en application de l'article L.331-5 du code de l'urbanisme.

3. LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités et du compte administratif de Les Sables d'Olonne Agglomération pour l'année 2017.

4. SEUIL DES RATTACHEMENTS DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE

Le Conseil Municipal décide de fixer le seuil des rattachements des charges et des produits à 1000€.

5. ADMISSION EN NON VALEURS DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES 2018

Le Conseil Municipal décide d'admettre en perte sur créances irrécouvrables pour l'exercice 2018 sur le budget principal la somme de 5813,46€ au titre des créances admises en non-valeur nature comptable 6541 et la somme de 35663,10€ au titre des créances éteintes nature comptable 6542.

6. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°5 et autorise les écritures budgétaires.

7. PRIME DE FIN D'ANNÉE 2018

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reconduction de la prime de fin d'année des agents pour un montant net de 924,95€.

8. DÉTERMINATION DU RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} décembre 2018 un taux de 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour tous les grades.

9. SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 1300€ à l'association Olona et 2000€ à l'association L'Art s'en Mêle.

10. SUBVENTION 2018 - ASSOCIATION PAUL EMILE

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 656€ à l'association de la Gazelle Paul Emile.

11. INSTITUT SPORTS OCÉAN : CONVENTION DE COOPÉRATION BPJEPS SURF 2019 AVEC LE CREPS DES PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de coopération BPJEPS SURF 2019 avec le CREPS des Pays de la Loire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

12. AVANCE DE SUBVENTION 2019 AU TVEC 85

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 10000€ au TVEC85 qui viendra en déduction de la subvention 2019 qui sera attribuée au club et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

13. PARTICIPATION DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE AU CLUB VENDÉE POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 4000€ au Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée.

14. RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE BON PORT - 2EME PHASE DE TRAVAUX - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal valide les missions et le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} phase de travaux de la restauration des façades et toitures et l'église Notre-Dame de Bon Port.